



## **Formation Télépilote Professionnel 3 Jours Particuliers : Mise en conformité réglementaire Pratique drone loisir pré-requis**

### **Objectifs Pédagogiques**

- Acquérir les bases réglementaires du pilotage d'un aéronef non habité.
- Être capable de faire évoluer un drone en toute sécurité et maîtriser sa trajectoire lors de la réalisation de missions aériennes.
- Être capable d'assurer une mission, des prises de vue, des diagnostics ou expertises nécessitant la maîtrise d'un drone, dans le cadre réglementaire en vigueur scénarios S1 et S3.
- Être capable de rédiger le Manuel d'Exploitation.
- Être capable de déclarer l'activité auprès de la DGAC
- Être capable de déclarer la mission auprès des autorités lorsque nécessaires.

### **Public concerné**

Toute personne désirant pratiquer le télépilotage en vue d'une activité professionnelle ou en complément de son activité principale et qui pratique déjà le télépilotage à titre de loisir.

Tout professionnel détenteur ou non d'un brevet théorique, souhaitant acquérir des compétences de télépilotage de drones en vue de la déclaration d'activité auprès de la DGAC : Intermittents du spectacle, Professionnels du Bâtiment, Auteurs-Photographes, Géomètres, Architectes et bien d'autres encore... et qui pratique déjà la télépilotage à titre de loisir

Tout professionnel d'une activité précitée souhaitant se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et qui pratique le télépilotage de drones de loisir.

### **Maximum 1 stagiaire : formation personnalisée.**

#### **Prérequis**

Être âgé de 16 ans minimum. Une solide motivation.

Avoir déjà pratiqué ou pratiquer le télépilotage dans le cadre des loisirs.

### **Durée de la formation et modalités d'organisation**

- Durée globale : 21 heures en présentiel + 2h post formation à distance
- Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h  
et dates de la formation : JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA (convenues avec client)

### **Modalités d'accès**

- Un courriel à l'adresse [formation-telepilote@france-survol.com](mailto:formation-telepilote@france-survol.com) ou par téléphone (06 84 96 22 13) à la responsable pédagogique suffit au premier contact en vue de l'inscription à un cours organisé à la demande. Les sessions théoriques peuvent être organisées à partir de 1 stagiaire, 2 maximum. Les programmes et les exercices sont adaptés et orientés après un entretien préalable et selon le niveau des apprenants. Accès handicapé possible.
- Les sessions programmées pour des groupes plus importants durant la saison font l'objet d'une tarification différente et leur diffusion est disponible sur le site ou organisées à la demande.

### **Contenu de la formation**

THEMES	DURÉE
Module A Théorie de proximité	<b>3h30</b>
Rappels Réglementaires	1h30
Manuel utilisation aéronef non habité	2h00
Module B Pratique et Mise en conformité professionnelle	<b>17h30</b>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24 41 01241 41 auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire

Code APE7420Z

SASU Capital social 2000€

Immatriculation CMA 829447721

TVA FR41 829447721

Mise à jour 24 02 2020

SIRET 82 9447721 00012 RCS BLOIS

Pilotage en double commande Programme complet en annexe	10h30
Mises en garde/limitations opérationnelles	3h30
Vol de lâcher	1h00
Mission d'évaluation	2h30
Module C Sup Post Formation, à distance	<b>2h00</b>
Accompagnement à la déclaration d'activités	0h15
Manuel d'Exploitation	1h45

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

### Théorie :

- Présentation PowerPoint
- Visualisation de Tutoriels en ligne
- Briefing avant chaque vol
- Débriefing à l'issue de l'entraînement

### Pratique :

- Pilotage en double-commande avec instructeur
- Pilotage en vol solo
- Pilotage expertise sur différentes machines
- Programme personnalisé tenant compte de l'évaluation avant stage

### Pédagogie :

- Méthodes pédagogiques didactiques et participatives
- Stimulation par questionnement
- Mises en situations variées
- Évaluations régulières
- Alternance entre la théorie et la pratique

## Compétences visées

Délivrance d'une attestation de suivi de formation pratique requis par « l'Arrêté du 18 mai 2018 relatif aux exigences applicables aux télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir ».

Validation des compétences acquises permettant la déclaration de l'activité professionnelle auprès de la DGAC.

## Encadrants pédagogiques et techniques

Francine COULLET :

Formatrice. Détentrice du brevet de pilote de ligne théorique, brevetée Pilote de Ligne Avion (15.000 heures de vol), CDB B777, Formatrice en Facteurs Humains et Techniques de Gestion du Stress. Détentrice BSC1.

Nicolas RABOT :

Formateur France Survol, pilote d'aéromodèles depuis plus de 30 ans  
Assistant technique et responsable de l'entretien de la flotte

## Modalités d'évaluation

Suivi pédagogique assuré par instructrice responsable de la formation

Carnet de vol complété à l'issue de chaque vol

Livret de progression annoté par formateur

Évaluation finale lors d'un vol de contrôle de mission sur site externe

Grille d'évaluation selon critères : Pilotage – Sécurité – Gestion du Stress – Préparation Mission – Météorologie – Respect des procédures – Réglementation.

## Moyens techniques

Salle de cours équipée de tables, chaises, tableaux, paper-board et postes informatiques connectés. Accès internet WIFI. 3 drones Phantom 4 équipés de double-commande Marque DJI, 1 Phantom 4 Pro Marque DJI, Spark (drone DJI), 2 drones école DC BXS41, 1 Mavic Dual Entreprise. Zone d'activité aérienne dédiée (domaine de 12ha). Espace d'évolutions couvert. Local sécurisé pour batteries. Balisage des zones de décollages et atterrissages. 2 Ordinateurs dédié aux stagiaires. Microdrone ou drone engagé pour le travail de précision intérieur. Manuels de cours. Manuels d'utilisation et d'entretien des aéronefs. Manuel d'Exploitation. Cours interactif avec utilisation d'un vidéoprojecteur. Bibliothèque et documentation aéronautique

## Tarif

**1500€** HT soit 1800€ TTC (TVA 20% : 300€)